

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2018 s'équilibrent à 224 720 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	157 293	Excédent reporté	138 226
Dépenses de personnel	13 316	Vente d'eau, travaux et location compteurs	71 500
Reversement redevance agence de l'eau	17 172	Redevance agence de l'eau	8 250
Dépenses financières	1 604	Recettes de gestion courante	414
Dotations aux provisions	727	Ecritures d'ordre entre sections	6 330
Virement à la section d'investissement	13 269		
Ecritures d'ordre entre sections	21 339		
Total	224 720	Total	224 720

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

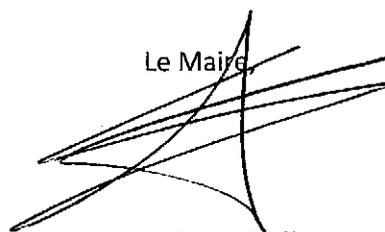
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté, des écritures d'ordre et du virement de la section de fonctionnement. La souscription de l'emprunt prévisionnel ne sera réalisée qu'en fonction de la réception ou non de subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- b) Les dépenses et les recettes de l'investissement 2018 s'équilibrent à 158 794 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	60 000	Solde d'investissement reporté	88 903
Immobilisations corporelles	86 843	Emprunts	34 830
Remboursement d'emprunt	5 621	FCTVA	453
Ecritures d'ordre entre sections	6 330	Virement de la section de fonctionnement	13 269
		Ecritures d'ordre entre sections	21 339
Total	158 794	Total	158 794

Le Maire



MEILHAC Sébastien